

IMMIGRATION : QUESTIONS DE FEMMES, PAROLES DE MINISTRE, SOLIDARITÉS ASSOCIATIVES

L'immigration se trouve au cœur de l'actualité. « France et Italie favorables à des 'modifications' du traité de Schengen » titrait le Monde en ligne du 26 avril dernier tandis qu'on apprenait que le Danemark envisageait de réintroduire des contrôles à ses frontières avec l'Allemagne et la Suède. L'immigration est également au centre des préoccupations en Belgique. Dans le même temps, on apprend que des bateaux en provenance d'Afrique du Nord accostent sur les côtes italiennes amenant des milliers de personnes. Cet afflux de migrants ravive des inquiétudes déjà bien présentes : où vont-ils aller ? Que vont-ils faire chez nous ? De quoi vont-ils vivre ? Ces questions, légitimes, appellent des réponses claires de la part de nos responsables politiques au risque de voir les discours de ceux qui alimentent les peurs l'emporter. La Commission socio-politique de l'ACRF a mis sur pied une formation à l'inter-culturalité avec l'aide d'animateurs du Monde selon les Femmes et de Annoncer la Couleur. En mai, elle a aussi invité Philippe Courard, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, chargé de l'accueil des demandeurs d'asile à rencontrer des femmes du milieu rural. Au moment où les ministres changent, il est bon de se rappeler les propos tenus ce jour-là. Par ailleurs des groupes ACRF ont participé ou participent encore à des actions de solidarités avec les sans-papiers. C'est le cas à Herve, à Libramont et avec des centres d'accueil des réfugiés situés en milieu rural.

Questions-réponses avec le dernier secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale, Philippe Courard¹

- Comment se passe l'accueil des demandeurs d'asile ?

Quand une personne arrive en Belgique pour demander l'asile, elle est dirigée d'abord vers l'Office des Etrangers, chargé de l'accueil. C'est là qu'interviennent mes services. Fédasil s'occupe de lui trouver un lieu de résidence jusqu'à ce qu'une décision tombe : soit elle peut rester dans notre pays, soit elle doit le quitter. La Belgique est tenue d'accueillir convenablement ces demandeurs en les logeant dans des centres ou des lieux désignés par les CPAS. Je ne traite pas les dossiers et je ne m'occupe pas du rapatriement, cette compétence est celle d'un autre ministre, Melchior Wathelet, avec le soutien du gouvernement.

¹ Propos recueillis par Anne Vanhese, paru dans *Plein Soleil* de juillet-août 2011, p. 22.

De nouveaux moyens m'ont été accordés... tout simplement pour ne pas laisser des gens à la rue ! Mais il m'a fallu faire preuve de beaucoup de ténacité pour obtenir les 2.500 places supplémentaires dans des communes. Pour éviter une telle situation, il faudrait continuer à ouvrir des places mais on ne peut le faire sans arrêt. Il faut décider plus rapidement du sort de ces personnes. Si le temps de traitement des dossiers est réduit, on pourra récupérer des places pour les nouveaux arrivants. Le nombre suffit à condition d'accélérer les procédures.

L'afflux possible des demandeurs en provenance de la Lybie n'est pas encore ressenti mais il va falloir y faire face. Il faut tout de même s'interroger sur nos discours. D'un côté, on affirme que Kadhafi est un tyran, de l'autre, on ne veut pas recevoir les gens qui fuient le pays. C'est un discours inacceptable.

- **Quand un avis négatif est rendu, les demandeurs doivent quitter le territoire, c'est ainsi que des familles se sont retrouvées seules dans une gare...**

Ceux que l'on doit rapatrier viennent dans notre pays pour essayer de travailler et on peut les comprendre, mais on ne peut pas accueillir tout le monde. Je le répète, il faut absolument traiter plus rapidement les dossiers pour éviter que les personnes ne s'implantent ici puis reçoivent un avis d'expulsion.

Il faut savoir que ceux qui arrivent ici sont riches car, quand on part à pied de Guinée, on n'arrive pas facilement en Belgique. Le plus grand pourcentage des réfugiés se trouve dans les pays du Tiers Monde. Ceux qui sont ici sont les plus débrouillards et ils ont souvent reçu toutes les économies du village, à charge pour eux plus tard d'aider ceux qui les ont soutenus. Les réfugiés économiques doivent rentrer chez eux en expliquant que l'investissement est nul, ce n'est pas facile pour eux.

Nous prônons pour notre part le retour volontaire avec à l'appui une somme d'argent. 3000 personnes par an repartent de cette façon. Quant aux autres, ceux qui ont reçu l'ordre de partir et qui ne l'ont pas fait, ils deviennent des illégaux sans aucune assistance. On les retrouve dans la prostitution, le travail au noir ou ils vont tenter leur chance ailleurs mais sans succès étant donné le règlement européen. C'est ainsi qu'on « capture » des gens sans papiers qui sont alors placés dans des centres qui s'apparentent à des prisons. Ce n'est pas simple. Si on n'agit pas, d'autres viendront et mettront en péril le fonctionnement du pays.

Le nombre de demandeurs d'asile a diminué : 23.000 personnes se trouvent actuellement dans des centres d'accueil ou lieux gérés par les CPAS. Auparavant, on leur procurait de l'argent pour subvenir à leurs besoins, ce qu'ils faisaient savoir à leurs compatriotes qui s'embarquaient pour la Belgique. Les choses ont changé. L'Etat n'accorde plus d'argent à l'exception de 6,9 € par semaine et ils sont logés.

Beaucoup de préjugés circulent. Qui n'a pas entendu: « C'est à cause d'eux qu'on est mal », opposant étrangers et Belges pauvres. Cette dualité est dangereuse tout comme celle qui oppose les chômeurs aux petits ouvriers. Une partie du monde politique exploite la bêtise humaine et cherche à faire passer des valeurs sécuritaires, celles qui plaisent... Sachez qu'à chaque citoyen, il en coûte 30 € par an pour l'accueil des étrangers.

C'est vrai que nous sommes obligés de payer une astreinte de 500 € par jour si on ne loge pas les demandeurs d'où l'intérêt de le faire. Mais, vous savez, on critique tout : on ne veut pas payer l'hôtel, acquitter l'amende, les loger, les laisser à la rue... alors que faire ? Vouloir qu'ils ne viennent pas, c'est impossible !

- **On parle d'un projet de loi du MR pour limiter le regroupement familial...**

Il existe une alliance de fait entre la Flandre et le MR à ce sujet. Certes, il y a des abus mais aussi des cas malheureux. Cette loi va engendrer de plus grandes injustices, or les lois sont là précisément pour nous permettre de rester humains².

² Fin mai 2010, la Chambre a adopté le texte de loi durcissant le regroupement familial.

- **Existe-t-il également des oppositions en Flandre en cas d'ouverture d'un centre ?**

Bien plus qu'en Wallonie. Les questions posées au Parlement sont majoritairement le fait de Flamands. Je suis soumis à un tir de feu quand je veux ouvrir un centre en Flandre, c'est une vraie levée de boucliers. Heureusement qu'il y a Monsieur Leterme !

- **On a l'impression que les hommes politiques ne considèrent que le court terme, or certains problèmes comme l'immigration devraient être envisagés dans le long terme...**

Il faut aider les pays dont les ressortissants arrivent chez nous, investir dans l'économie locale pour créer des emplois et qu'ils puissent rester chez eux, investir aussi dans l'éducation. L'Europe n'a pas de politique solidaire parce que la majorité des partis sont de droite. Savez-vous qu'il y a à Malte plus de réfugiés que d'habitants ? C'est scandaleux. Chaque pays doit assumer mais ce n'est pas le cas. Il faudrait un plan de répartition et traiter les dossiers de la même manière partout pour que les demandeurs n'aient pas intérêt à aller en Suède plutôt qu'en Belgique ou ailleurs.

- **En guise de conclusion : « Parlez »**

L'échange fut empreint de sincérité mais aussi de réalisme. Quand on a demandé à Monsieur Courard quel pouvait être notre rôle, le mot a fusé : « Parlez ! » Parler pour expliquer ce qui se passe, donner des chiffres, susciter la visite d'un centre. Parler parce que nous sommes des témoins privilégiés.

Des actions possibles

FSDR – Les sans-papiers à Herve³

En attendant les décisions d'un gouvernement

Une situation difficile : cent ou cent cinquante mille sans-papiers attendent depuis des années une régularisation improbable. Des démarches qui durent des années au bout desquelles la plupart se retrouvent brutalement, parfois 6 ou 7 ans après l'introduction de leur demande :

- expulsés du logement ILA (Initiative Locale d'Accueil) mis à leur disposition par le CPAS désigné d'office ;
- sans le sou → plus aucune aide financière du CPAS ;
- sans permis de travail (depuis le début) ;
- sans permis de séjour (pouvant être à tout moment arrêté et expulsé).

Des demandeurs d'asile font la grève de la faim, occupent des églises ou sont contraints de travailler au noir tels des esclaves. Alors que ces personnes sont intégrées dans notre société, apprenant le français et faisant du bénévolat dans des associations et que leurs enfants sont scolarisés, elles ne peuvent plus que compter sur la solidarité de leurs concitoyens. Notre solidarité.....

A Herve, on s'organise...

A Herve, plusieurs familles se retrouvent dans une situation catastrophique, sans aucune aide officielle. Le plus souvent, des dames avec enfants ou des couples sans enfants risquent de se retrouver sans toit, sans le sou, la peur au ventre d'être renvoyés dans un pays qu'ils ont fui dans des circonstances pénibles.

³ Josiane, *Plein Soleil*, février 2011, p. 16-17.

Un comité de soutien, émanant de deux ASBL – ERAD et CAL -, s'est mis en place pour coordonner un appui financier structuré aux demandeurs de régularisation. Pour que ce comité, le FSDR, (Fonds de Soutien aux Demandeurs d'une Régularisation) soit opérationnel, il était indispensable de cadrer leur action et d'y mettre des limites :

- géographiques (familles ayant dépendu du CPAS de Herve ou « réfugiées » à Herve) ;
- de durée : dans l'attente de la réponse de régularisation ;
- financière : aide couvrant le loyer et les charges (= garantie pour le propriétaire) □ environ 500 €.

Ce projet existe grâce à une base la plus large possible et donc pluraliste. La Commission Communale Consultative de la Famille (CCCF), regroupant dix associations dont l'ACRF, est la plaque tournante. Après quelques réunions et réflexions, la meilleure solution consistait à créer une association de fait située à la tangente de la CCCF.

Ce Fonds de Soutien ne recevant aucun subside n'a d'efficacité réelle qu'à la condition que les concitoyens lui donnent vie par une solidarité concrète, qu'elle consiste en un don ponctuel ou un ordre permanent (cinquante personnes à 10 € par mois permettent d'atteindre la somme nécessaire). Il faut, en outre, savoir que l'association a organisé plusieurs brocantes connaissant un beau succès et demandant un dévouement sans faille de l'équipe : Nicole, André, Ghislaine, Maria, Anne-Françoise, Bernadette, Alphonsina et Brigitte. D'autres sont les bienvenus pour renforcer l'équipe. Une représentation théâtrale est prévue au printemps prochain à l'Espace Hôtel de Ville de Herve. La totalité des entrées sera reversée à l'association.

Yelena et Ghislaine, une belle histoire

Yelena et son fils ont fui Grozny, la guerre civile en Tchétchénie et un mari et père voulant les embrigader dans la guérilla. Ils sont arrivés en Belgique en octobre 2000. Yelena a immédiatement introduit une demande d'asile auprès de l'Office des Etrangers qui les a dirigés vers le CPAS de Herve.

Yelena s'est retrouvée dans le train en direction de Verviers. Pas de chance, ce jour-là, les bus étaient en grève. Ne parlant pas la langue, comment faire pour arriver à Herve ? Finalement, un chauffeur de taxis, s'inquiétant de les voir poireauter si longtemps à la gare de Verviers, les prend en charge et les dépose devant l'Hôtel de Ville de Herve. Ils sont à nouveau seuls. Une Hervienne, Ghislaine, les remarque et les confie, tout perdus, au CPAS. Un logement d'urgence et les voilà à l'abri. Pour combien de temps ?

Pendant la longue période des démarches, Yelena et son fils font tout pour s'intégrer. Elle apprend le français, fait du bénévolat et son fils suit régulièrement l'école où il se révèle brillant. C'est aussi un sportif talentueux et l'avocat qui les assiste leur dit de garder espoir, leur dossier ne pouvant qu'aboutir.

Pourtant, en janvier 2007, elle apprend que l'allocation du CPAS est suspendue, la procédure d'asile n'ayant pas réussi. Elle est priée de retourner dans son pays ou tenter une demande de régularisation. Pour elle, il n'est pas question de retourner « en enfer » Mais, comment vivre, ici, sans papier, sans rien, même si sa formation de base est appréciée dans beaucoup d'entreprises ? Comment procurer un avenir convenable à son fils qui termine les primaires ?

Ghislaine, qui les a accompagnés depuis le début, ne peut et ne veut pas laisser tomber. Elle alerte alors CCCF, ERAD, CAL et d'autres; c'est ainsi que naît FSDR. Grâce à FSDR mais également à ses efforts d'intégration, Yelena est autonome et travaille comme employée à l'accueil de l'hôpital de Verviers.

Autre histoire : « Etranger, moi aussi ».⁴

L'ACRF Plateau de Herve a présenté le spectacle « Etranger, moi aussi » illustrant la problématique des étrangers et des sans-papiers. Une succession de sketches en prise avec une actualité hélas trop triste. Une pièce de théâtre-action, suivie d'un débat intéressant, permettant à tous(tes) de réfléchir et pourquoi pas agir pour imaginer un monde plus juste, plus solidaire. Un monde différent ou le futur reste à inventer...

Conclusion

Voilà deux histoires montrant que nous ne pouvons répondre seuls à tant de misère, ni ignorer le malaise, mais qu'à force d'y croire et de se grouper, on peut trouver des solutions et établir une solidarité pour faire face à des situations très graves.

Anne Vanhese et Josiane Randaxhe
de l'équipe de rédaction de Plein Soleil

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie
soient diffusées et reproduites ;
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



⁴ Voir l'article paru dans *Plein Soleil* d'avril 2010. Voir aussi *Exclusions ? La culture en action*, Collection *Culture, Education permanente*, n°15, 2011, p. 38-41. Disponible également en DVD : renseignements au secrétariat de l'ACRF.